# Mes démarches avant le dépôt d'une demande d'aide à la DDT 89 ...

DEMARCHES A SUIVRE ...

... selon votre situation (liste non exhaustive) :

### **DEMANDER LA CREATION D'UN N° PACAGE**

Installation, création ou transformation de société, changement de gérance

Formulaire CERFA N° en cours "Demande d'attribution d'un numéro PACAGE"

rubrique : "Aides directes de la PAC/ Obtenir un N° PACAGE

sur TelePAC
rubrique: "Formulaires et notices 2020/demande
relative à l'exploitation/formulaires"

www.telepac.agriculture.gouv.fr

Le N° PACAGE est indispensable pour la télédéclaration de vos aides PAC. N'attendez pas le dernier moment pour en faire la demande.

# MODIFIER LES DONNEES DE SON EXPLOITATION

Formulaire CERFA N° en cours "Déclaration des modifications intervenues au sein d'une exploitation"

# Changement d'associés, changement de nom....

DDT : 03 86 48 42 59 
 ddt-sea-uad@yonne.gouv.fr 
 www.yonne.gouv.fr

rubrique : "Aides directes de la PAC/Obtenir ou changer de N° PACAGE"

ou sur TelePAC

rubrique : "Formulaires et notices 2023/demande relative à l'exploitation/formulaires" www.telepac.agriculture.gouv.fr

#### **DEMANDER UNE AUTORISATION D'EXPLOITER**

Dossier de demande

# Installation, reprise de foncier, réunion d'exploitations, modification en nombre et nom des associés

DDT: 03 86 48 41 49 lundi au jeudi de 8h45 à 11h45 ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr

www.yonne.gouv.fr rubrique : "structures"

# FAIRE MUTER LES TERRES A LA MSA

Cession/reprise de foncier, transformation juridique, installation, départ en retraite

Bulletin de mutation des terres

☎ MSA: 09 69 36 20 50

www.msa-bourgogne.fr

Pensez à conserver une copie du bulletin de mutation des terres. Elle servira pour le transfert des DPB

# TRANSFERER LES DROITS (DPB)

Cession/reprise de foncier, transformation juridique, installation, départ en retraite

DPB

Formulaire(s) de transfert

DDT: 03 86 48 41 29 pour les transferts et 03 86 48 42 59 pour la réserve DPB ddt-sea-uad@yonne.gouv.fr

Site de TELEPAC rubrique "notices" "DPB"

Dépôt au fil de l'eau ; Date limite de dépôt : 15/05/N pour la prise en compte d'évènements

prise en compte d'évènements intervenus depuis le 16/05/N-1.

# AIDES A L'INSTALLATION (DJA) et AIDE A L'INVESTISSEMENT (PCAE)

Cession/reprise de foncier, transformation juridique, installation, départ en retraite

A compter du 1er janvier 2023, ces dossiers sont instruits par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

contact.agriculture@bourgognefranchecomte.fr

Pour contacter la DDT 89 : 3 rue Monge BP 79 89011 Auxerre cedex téléphone standard : 03 86 48 41 00 mél : ddt-sea@yonne.gouv.fr

Mise à jour : 16 février 2023